

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 V. 175** Vœu relatif au transport des voyages scolaires.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la délibération 2011 DASCO 75 concernant la signature de marchés relatifs à l'organisation de classes de découvertes pour les enfants des écoles élémentaires publiques de la Ville de Paris ;

Considérant que beaucoup de ces voyages s'effectuent en autocar, moyen de transport dangereux et polluant ;

Considérant le vœu du groupe Europe Ecologie - Les Verts de janvier 2002 adopté qui demandait de privilégier le train comme mode de transport et qu'il soit un élément déterminant des clauses de marché public de la Ville de Paris ;

Considérant que la SNCF propose de nouveaux tarifs pour les groupes scolaires allant jusqu'à 75% de réduction pour un voyage aller-retour ;

Aussi, sur la proposition de Mme Danielle Fournier, M. Sylvain Garel et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés et sur la proposition de Mme Colombe BROSSEL, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Que les marchés passés par la Ville de Paris privilégient le train comme mode de transport,
- Que ce critère soit pris en compte dans le cadre des marchés des voyages scolaires.